



## ENGAGEMENTS :

Je (nous) soussigné(s), Monsieur et/ou Madame .....  
déclare (déclarons) qu'en cas d'acceptation de notre fils/fille, .....

- nous adhérons totalement aux règlements de l'internat (voir <https://www.internat-laberliere.be>) ;
- nous acceptons le pouvoir disciplinaire du Collège qui, en cas de manquement, pourra prendre des sanctions, celles-ci pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'internat ;
- nous nous engageons à payer les frais de pension et de fournitures (pour l'année scolaire 2024-2025, le prix de la pension annuelle est de 4600€ pour le secondaire et de 4000€ pour le primaire) ;
- nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour que notre fils/fille adopte un comportement compatible avec les divers règlements et les dispositions pédagogiques du Collège ;
- nous nous engageons à signaler à l'internat, dans les plus brefs délais et par écrit toute(s) modification(s) survenant en cours d'année.

A noter qu'à l'inscription ou à la réinscription, un **acompte de 300€** est demandé. Cet acompte est à verser sur le compte dont le numéro est le suivant : **BE13 2750 4667 5839**. Celui-ci fait preuve de l'inscription à l'internat et reste dû si l'élève (interne) quitte l'internat avant la fin de l'année scolaire. En cas de désistement à l'internat, cet acompte n'est pas remboursable. Sachez aussi que tout mois entamé sera considéré comme terminé et donc dû. La pension est payable au début de chaque trimestre/mois. Les dépenses éventuelles sont facturées, quant à elles, à la fin du trimestre. Sachez aussi qu'aucun remboursement de la pension n'est prévu pour les absences à l'internat (maladie, stages, voyages, classes de dépaysement,...), sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles ou jugées comme telles par la direction de l'internat. D'éventuelles grèves ne peuvent être invoquées comme circonstances exceptionnelles. En cas de litige, seules les juridictions de l'arrondissement de Mons-Tournai sont compétentes.

**En signant la présente fiche d'inscription, vous marquez systématiquement votre adhésion au règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) mis en place par notre internat et vous vous engagez à payer les frais de pensions relatifs à l'année scolaire 2024-2025 ainsi que les dépenses individuelles occasionnées (transport, excursion...).**

Fait à ....., le .....

Signature des parents ou des représentants légaux  
précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature de l'élève précédée de la mention  
« lu et approuvé »